

SEANCE DU 5 Avril 2024

Convoqué le 21/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. FRECHIN Éric.

PRESENTS : BRESSON Vincent, COIRATON Nathalie, GENEY Aurélien, FRECHIN Éric, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald.

ABSENTS REPRESENTÉS: CORDIER Sylvie représentée par MENIGOZ Joëlle
 REMOND Luc représenté par *BRESSON Vincent*
 MARCOT Hugues représenté par FRECHIN Eric

ABSENTS:

Mme MENIGOZ Joëlle a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Compte de gestion 2023
- Compte Administratif 2023
- Affectation du Résultat
- Budget Primitif commune 2024
- Taux des taxes locales
- Compte de gestion 2023 EAU
- Compte Administratif 2023 EAU
- Affectation du résultat budget EAU
- Budget primitif 2024 budget EAU
- tarif eau 2024/2025
- Cartes avantages Jeunes
- Programme de travaux en forêt

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Janvier 2024 :

A l'unanimité des membres présents le PV est adopté.

Objets des délibérations

5/2024 Compte de gestion 2023:

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2023 .

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

6/2024 Vote du Compte Administratif de 2023

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Sylvain pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'année 2023 de la commune. Comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	245 143.58€	160 658.48€
RECETTES	260 963.29€	171 352.35€
Report 2022	48 625.26€	- 6 642.69€
RESULTAT	+ 64 444.97€	4 051.18€

Solde : 68 496.15€

7/2024 Affectation du résultat de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif de 2023 présente :

Un excédent de fonctionnement de **64 444.97€**
Un excédent d'investissement de **4 051.18€**

Constatant que l'état des Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2023 est de **- 9 300€**
(Dépenses : 17 300€ et Recettes 8 000€)

Le conseil Municipal à l'unanimité, Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Le report de l'excédent de fonctionnement de 64 444.97 € (excédent, compte 002).
- Le report de l'excédent d'investissement de 4 051.18 € (excédent, compte 001)

8/2024 Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif de 2024 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
	373 251€	94 117€
RAR		17 300€
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DES DEPENSES	373 251€	111 417€
RECETTES		
	308 807€	99 366€
RAR		8 000€
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	64 444€	
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		4 051€
TOTAL DES RECETTES	373 251€	111 417€

9/2024 Vote des taux des taxes locales 2024

le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 11.19 %**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.34 %**

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.39%**

10/2024 BUDGET ANNEXE EAU : Compte de gestion 2023:

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2023 .

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

11/2024 BUDGET ANNEXE EAU Vote du Compte Administratif de 2023

Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, il quitte la salle et la présidence est donnée à M. Lamboley Bernard pour le vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget annexe eau de l'année 2023 de la commune.

comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	40 574.48€	193 796.23€
RECETTES	39 133.84€	99 531.42€
Report	40 640.21€	137 404.85€
RESULTAT	+ 39 199.57€	+ 43 140.04€

Solde : 82 339.61€

12/224 Budget EAU Affectation du résultat de l'exercice 2023

- **Constatant** que le compte administratif de 2023 présente :
 - Un excédent de fonctionnement de **39 199.57 €**
 - Un excédent d'investissement de **43 140.04 €**
- **Le Conseil Municipal a l'unanimité DECIDE :**
 - d'**AFFECTER** l'excédent d'investissement soit **43 140.04 €** au compte 001 en section d'investissement du budget 2024,
 -
 - d'**AFFECTER** l'excédent de fonctionnement **39 199.57 €** au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2024.

13/2024 Budget EAU Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif de 2024 comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	77 135€	109 136€
Reste à réaliser		
Résultat reporté		
total	77 135€	109 136€
Recette	37 936€	65 996€
Résultat reporté	39 199€	43 140€
total	77 135€	109 136€

14/2024 tarification de l'eau 2024/2025

Vu l'article L.2224-12-4 du code général des collectivités territoriales relatif à la tarification de l'eau potable,

CONSIDERANT la nécessité d'équilibrer le budget annexe de l'eau potable,

CONSIDERANT l'effort d'investissement qu'il convient de conduire, pour réaliser les travaux de renouvellement des conduites d'adduction en eau potable,

Le conseil municipal, ayant délibéré, :

- **DECIDE** de fixer les tarifs applicables à compter du 1er juillet 2024 comme suit :

		Du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 : Prix HT
Redevance part fixe annuelle		45.20 €
Consommation part variable sur les m3 consommés	0 à 300 m3	1.55€
	>300 m3	1.25€

15/2024 CARTE AVANTAGE JEUNE 2024/2025

Le Maire propose comme les années précédentes d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux habitants de Bouhans-Lès-Lure âgés de 11 à 20 ans (Nés entre 2004 et 2013).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à commander les cartes à 9€ l'unité auprès du Centre d'information jeunesse.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CIJ ou tout autre document se rapportant à l'achat des Cartes Avantages Jeunes.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2024

15/2024 Programme de travaux en forêt 2024

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt élaboré par les services de l'ONF pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** le devis d'entreprise AUGIER Patrick de Linexert des travaux sylvicoles comme suit :
Parcelle 34 : dégagement de régénération naturelle et de plantations pour la somme de 3 180€HT
- **VOTE** le devis de la SARL LAMBOLEY pour les travaux de girobroyage dans la parcelle 34 pour la somme de **1 325 € HT**

Monsieur Sylvain LAMBOLEY, en tant que membre intéressé a quitté la salle et n'a pas pris part à la délibération

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis et tout document se rapportant à cette affaire.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures vary in style, with some being more legible and others being highly stylized or cursive. One signature in the upper middle is clearly legible as 'Lamboley'. The signatures are scattered across the lower half of the page, below the text of the deliberation.